

«[Intervention au Sénat, 2^e séance du 8 décembre 1959]», intervention au cours de la discussion du projet de loi de finances pour 1960. *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat* [Paris], n° 55 S, 9 décembre 1959, p. 1566, 1567-1570.

André Malraux

Intervention au Sénat – 2^e séance du 8 décembre 1959

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord remercier la commission des Affaires culturelles et le Sénat pour le travail que nous avons accompli en commun. Il était important. Il semble à la tribune avoir été souvent oublié. Je ne pense pas qu'il l'ait été de ceux qui y ont collaboré et je les en remercie. Je voudrais remercier aussi son président. Un orateur, tout à l'heure, nous a parlé du seigle et des châtaignes. Il y avait dans votre discours, Monsieur le Président de la commission des Affaires culturelles, une part de piquants et une part d'amandes. Eh bien ! au prix des amandes, je suis d'accord pour les piquants ! (*Sourires.*)

Enfin, je voudrais remercier tout particulièrement M. le rapporteur de la commission des Finances. Il a fait un rapport difficile, je le sais; comme moi, il a trouvé une grande complexité qu'il a dû rendre intelligible. C'était un travail sérieux et difficile et il a été fait, à l'égard du Gouvernement, sans complaisance et sans hostilité. C'est ainsi que je me représente le langage d'un Sénat d'hommes libres. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Je répondrai aux orateurs qui m'ont précédé en suivant l'ordre des chapitres de ce rapport. Lorsque des questions annexes ont été posées, j'y répondrai à la place qu'elles occupent dans ce rapport. Presque tout y est, à l'exception des questions de personnes et, à ce sujet, je dirai seulement à M. Cornu que je ne veux pas aborder les questions de

personnes ! S'il tient à défendre ses amis, je l'en félicite. Il parlait de mon mouvement d'humeur, mais c'était l'instant où je l'approuvais ! (*Murmures.*)

Voyons, Messieurs, ce genre d'épines..., mais je me croyais à l'Académie française.

.....

Je vous en prie ! Vraiment, si... Mais redevenons sérieux. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite. – Exclamations à gauche.*)

Il lui appartient de défendre ses amis que je n'ai pas attaqués et qui ne m'ont pas attaqué !

.....

Il lui appartient de défendre qui il veut.

.....

S'il lui convient de défendre la IV^e République, il ne me convient pas de l'attaquer. La continuité des institutions est infiniment plus importante que la polémique, en notre temps. Quant à la République tout court, je crois avoir tenu sur la place du même nom, au 4 septembre, un langage sans équivoque.

Je vais aller un peu plus loin. M. le rapporteur de la commission des Finances me rappelait sur le plan amical m'avoir vu, il n'y a pas si longtemps, décorer le maire d'une petite ville de province auquel m'attachaient des liens de parenté. Devant la ville tout entière – car c'est peut-être un des sentiments les plus nobles au monde que l'affection d'une petite ville pour son maire – j'ai rappelé qu'il m'était advenu en Alsace avec les soldats qui m'accompagnaient (*applaudissements au centre droit*), de trouver vides les socles des statues de la République et d'avoir dit à ces soldats : la figure qui est là, pour vous, c'est celle d'un vieux maire aux cheveux blancs. Monsieur Cornu, pour la République, nous nous en tiendrons là, si vous le voulez bien, pour aujourd'hui. C'est certainement la vôtre et c'est aussi la mienne. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre et à droite.*)

Le président de la commission des Affaires culturelles m'a demandé tout à l'heure de définir à la fois les principes et les moyens sur lesquels je compte pour les appliquer. Est-il utile de dire qu'il ne pense pas plus que moi que je puisse en vingt minutes – car je connais vos obligations – à la fois définir des principes aussi complexes et préciser l'ensemble des moyens qui sont en mon pouvoir ? Je les ai précisés à la commission, les uns après les autres. Il y fallait du temps, mais j'estime que je vous dois d'essayer au moins d'expliquer ce que je tente d'accomplir.

Tout d'abord, comprenons bien que ce ministère – grand ou pas grand, en tout cas l'ébauche, peut-être, d'un grand ministère futur – se sépare pour la première fois de l'Education nationale, pour des raisons techniques excellentes : elles permettent l'autonomie du budget; aussi pour des raisons idéologiques.

Où est la frontière ? L'Education nationale enseigne ; ce que nous avons à faire, c'est de rendre présent. Pour simplifier, je reprends ce que j'ai dit à l'Assemblée nationale : il appartient à l'université de faire connaître Racine, mais il appartient seulement à ceux qui jouent ses pièces de le faire aimer. Notre travail, c'est de faire aimer les génies de l'humanité et notamment ceux de la France, ce n'est pas de les faire connaître. La connaissance est à l'université; l'amour, peut-être, est à nous.

C'est en ce sens que j'ai dit la phrase que citait M. Garaudy, que la culture était la présence de ce qui, dans la vie, devrait appartenir à la mort. (*Murmures. – Mouvements divers au centre.*)

Si ce que je dis vous gêne particulièrement, Monsieur (l'orateur s'adresse à un sénateur au centre) vous pouvez me remplacer.

.....

«La présence dans la vie de ce qui devrait appartenir à la mort !» je voulais dire ceci : de tout ce qui fut Alexandre et César il ne reste rien que le souvenir d'un nom et une marque d'histoire. Mais d'une statue d'Alexandre ou d'une statue de César, il reste un langage lointain qui s'impose à nous. Sophocle, l'homme qui s'appelait ainsi, est mort à jamais mais lorsque nous entendons Antigone dire : «Je ne suis pas venue sur la terre pour partager la haine, mais pour partager l'amour», quatre cents ans avant le

Christ, nous percevons un langage qui échappe au temps et qui est, pour nous tous, invisiblement présent.

J'ai eu la chance et peut-être l'honneur de connaître l'un des derniers hommes qui ait entendu Victor Hugo dire ses vers et il me racontait ceci : Victor Hugo venait de réciter quelques-uns de ses poèmes illustres. Cet homme, encore très jeune – c'était un grand écrivain – se trouvait dans la maison de Victor Hugo avec beaucoup de femmes jeunes et belles. A côté du foyer, l'octogénaire hésitant considérait Juliette Drouet, alors mourante, qui l'avait aimé toute sa vie. Et pour tous ces jeunes gens qui regardaient aussi parfois, à côté d'eux des femmes belles, et que parfois ils aimaient, c'était cette vieille femme ravagée, couverte de rides et qui allait mourir, qui portait sur son visage le masque immortel de l'amour.

Une fois pour toutes, quelque chose d'extraordinairement durable existe qui se retrouve chez les hommes les plus humbles. A l'hôpital, un jour de 1940, pendant que quelqu'un récitait des vers, un des blessés, un illettré, dit : «Qu'est-ce que Victor Hugo a écrit sur l'amour ?» Et l'un d'entre nous récita plusieurs poèmes, d'abord *Olympio*, bien sûr, et le fameux passage de *Booz*, là même où Victor Hugo repense à Juliette Drouet :

«Voici l'instant où celle avec qui j'ai dormi,
Ô Seigneur, a quitté ma couche pour la vôtre.»

Alors, chez tous ces hommes dont beaucoup n'étaient guère familiers avec la poésie, ces deux vers, à eux seuls, arrêtaient le grand murmure de la douleur.

Ce qui est notre fonction, c'est de faire que ce dont je vous parle en ce moment cesse d'être un privilège et qu'il ne faille pas le hasard d'un hôpital pour que des hommes entendent les paroles immortelles qui devraient leur appartenir. A n'importe quel moment capital de la vie, que ce soit la naissance, l'amour ou la mort, toutes les grandes églises ont créé de grandes liturgies. Il y a quelque chose en marge des églises : c'est le mystérieux sacrement que confère le génie. Les paroles du génie appartiennent à

tous et notre fonction est de les faire connaître à tous pour que tous puissent les posséder.

Telles sont, Mesdames, Messieurs, hâtivement présentées en fonction du temps dont je dispose, les réflexions que je voulais vous livrer.

J'en viens donc maintenant non à l'exposé des moyens, mais aux moyens que j'ai dû employer pour tenter ce que l'on pouvait tenter, quand on pouvait le tenter, dans des conditions qui sont ce qu'elles sont, moyens dont je vous dois compte. Car je voudrais aussi que l'on cesse de créer une sorte de conflit qui n'existe pas. Je crois que la Constitution nouvelle est bonne. Je crois que l'exécutif doit exécuter, mais je crois que pour qu'une République soit une République, il faut que cette exécution soit contrôlée et que, par conséquent, je vous doive des comptes.

Premier point : le ministère dispose enfin d'un budget autonome. Il a obtenu la création d'une commission culturelle au quatrième plan d'équipement national, on nous l'a présenté comme si c'était facile. On nous a dit : ces plans dont on parle toujours mais qu'on n'exécute jamais. Il me semble pourtant qu'on a exécuté un certain nombre de choses sérieuses à l'intérieur du plan. Alors ne commençons pas par dire, lorsque des résultats sont possibles, que de toute façon on ne les obtiendra pas. Nous verrons bien. Et quand je dis «nous verrons bien», c'est aussi un compte que je vous promets.

Les options que j'ai dû prendre, notamment la priorité donnée au théâtre, reposaient sur l'urgence et le meilleur emploi des fonds dont je disposais et pouvais disposer.

Première réponse sur les questions précises : les monuments historiques et les palais nationaux. Il n'est pas tout à fait exact qu'aucun crédit n'ait été prévu au budget d'entretien. Le Gouvernement a manifesté sa volonté de ne pas négliger les monuments historiques en décidant un relèvement d'un million du crédit prévu à ce titre, soit dix-neuf au lieu de dix-huit millions.

On peut ici parler, comme l'a fait légitimement le rapporteur, d'aménagements rendus nécessaires par la hausse des prix, mais, au budget d'équipement, pour l'ensemble des bâtiments civils et des palais nationaux, diverses opérations nouvelles,

d'un montant de plus de trente-huit millions, ont été prévues au budget de 1960, dont dix-huit millions pour les bâtiments civils et les palais nationaux et vingt millions pour la construction d'immeubles nécessaires au fonctionnement des administrations.

Il reste néanmoins que la conservation des monuments historiques, à mes yeux, ne peut être assurée que par l'action et les moyens du plan d'équipement national. Si j'avais demandé ces moyens au ministre des Finances, j'avais la certitude d'un échec et d'un échec que j'aurais dû accepter.

Il y a une possibilité d'action, c'est le plan. Pour parler clair, je joue le plan et je vous demande à tous de le jouer avec moi. Là est la réalité, le reste sera échec ou hésitation. (*Applaudissements sur certains bancs à droite.*)

Je passe au problème de Versailles. Il est exact que les travaux de remise en état et de conservation de Versailles doivent être poursuivis. Mon département n'a pas perdu de vue cette opération et a déjà obtenu que les crédits prévus au titre de l'exercice 1959 soient majorés de 1.840 millions, ce qui représente une majoration de plus de 50 %.

C'est insuffisant, bien entendu, mais il convient de préciser, d'autre part, qu'il n'est pas tout à fait exact de dire qu'une tranche de loterie nationale ait jamais été affectée à Versailles. En effet, le ministre des Finances s'est toujours refusé à admettre que le produit net de la loterie nationale puisse recevoir une autre destination que le budget général. La loi de finances est d'ailleurs muette sur une opération de cette nature. Seul le projet de loi des comptes spéciaux du Trésor portait la trace, en 1953 et 1954, d'une déduction de 400 millions pour la restauration et la conservation du domaine national de Versailles.

Pour le résultat, bravo ! Pour la technique, attention ! Elle n'est pas indéfiniment renouvelable. Cette opération n'a jamais mis en cause le principe posé de l'affectation des ressources de la loterie nationale au budget général et elle n'a été effectuée que deux fois. Le ministère des Finances s'est d'ailleurs toujours refusé à considérer ces deux exceptions comme constituant un précédent. On peut, on doit d'ailleurs rendre hommage au comité et à son président pour l'action qu'ils ont entreprise en faveur de la

restauration de Versailles. Cependant, il est permis de regretter, comme l'a fait M. Cornu ailleurs qu'ici, que le comité ne se soit pas réuni depuis trois ans.

Enfin, le rapport souligne, à juste titre, que la restauration de l'Opéra Louis XV est achevée...

.....

Parfaitement ! – ... et que ce théâtre n'a jamais été inauguré. Il le sera en 1960 et un crédit de 30 millions est prévu à cet effet. Actuellement, les travaux continuent et continueront en 1960 et 1961. C'est à la commission du plan culturel qu'il appartiendra d'élaborer le programme de la dernière tranche de travaux qui s'étendra sur cinq années et sera comprise dans le prochain plan d'équipement national. Les services de l'architecture ont estimé à près d'un milliard par an pendant cinq ans, je dis bien un milliard par an pendant cinq ans, le crédit qu'il conviendra d'affecter à cette entreprise à partir du 1^{er} janvier 1962.

Vous avez ensuite posé la question de la commission des sites. Il va de soi que j'y porte le plus vigilant intérêt. La loi du 2 mai 1930 qui organise cette protection est excellente dans ses dispositions essentielles, mais elle comporte l'obligation d'effectuer le relevé parcellaire des terrains à protéger, ce qui, pour les sites de grandes dimensions – et ils sont nombreux – entraîne des retards sensibles dus à la complexité de la procédure. J'ai recherché avec M. le Ministre de la Construction, chargé de l'aménagement du territoire, le moyen de remédier à ces difficultés et nous avons arrêté une méthode de travail en commun qui doit permettre de conjuguer efficacement nos efforts pour la protection des sites. Des conférences se poursuivent entre nos services pour mettre au point les modalités pratiques d'application de ces accords. Parallèlement, je poursuis l'étude d'une modification de la loi en vue d'aboutir à une simplification des procédures.

Les archives ? Vous avez dit, Monsieur le rapporteur, combien vous vous réjouissiez de trouver M. André Chamson à cette place. Je m'en réjouis comme vous et, ce qui est mieux encore, tous ceux qui travaillent sous ses ordres s'en réjouissent aussi. Je dois rappeler que le budget des archives doit être examiné dans le cadre de la

politique de stabilisation budgétaire. En ce qui concerne l'organisation de la recherche – et vous savez combien les conséquences en sont graves; ou bien nous obtiendrons la prime de recherche pour les archives, ou bien les archives nationales cesseront d'être la grande maison de Michelet. Le Centre National de la Recherche Scientifique représente un pôle d'attraction légitime et presque invincible. Il faut que nous obtenions la prime de recherche; donc vous aviez bien raison de commencer par là.

Cette organisation, d'une part, l'extension et la modernisation de l'équipement des locaux, d'autre part, figurent parmi les questions dont devra se saisir la commission du plan quinquennal. La désignation de M. André Chamson pour succéder à M. Braibant, dont l'œuvre de rénovation des archives doit être saluée au passage s'inscrit dans le cadre de nos préoccupations.

Dans le cadre des miennes, les moyens sont limités, vous le savez. Néanmoins 1960 ne sera pas une année d'inaction. Or, l'élaboration du plan, dont les premiers travaux permettront d'orienter le budget de 1960 à l'extension des archives de France, pourra sans doute être entreprise dans le cadre de l'étroit crédit de 1.200.000 francs porté au projet de budget et des opérations sont prévues en conséquence pour 1.500.000 francs pour six départements : Calvados, Côtes-du-Nord, Hérault, Oise, Seine-et-Oise, Tarn-et-Garonne.

Ou bien le plan assurera le financement, ou bien il faudra l'assurer nous-mêmes. C'est absolument vrai. Néanmoins, le Gouvernement a manifesté assez symboliquement, compte tenu de sa politique en matière financière, son intérêt aux archives en prévoyant une majoration de 14 % des crédits réellement insuffisants prévus au chapitre 34-12 pour l'entretien des collections et l'achat de documents. Cela fait à peine 650.000 nouveaux francs.

Un mot encore pour vous assurer que la situation des personnels, préoccupante à plus d'un titre, a déjà été examinée. Dans ce domaine, il sera tenu, dans la limite du possible, le plus largement compte des désirs du Sénat auxquels je m'associe complètement.

J'en arrive maintenant aux théâtres nationaux. Je ne veux pas revenir sur les questions de personnes. Je n'ai d'ailleurs pas le droit de le faire. Je rappelle seulement que je n'ai jamais prétendu qu'il était indispensable de protéger tel ou tel acteur, tel ou tel groupe d'acteurs. Je me suis trouvé en face d'une situation fort claire. Ne parlons pas de M. Touchard, de M. Descaves, ne parlons pas de la IV^e République, ne parlons pas de ce qui s'est passé pendant dix ans; parlons de ce qui se passait au moment où je suis arrivé.

La situation de la Comédie-Française était que, sur environ cinq cents représentations, on avait joué six fois Racine. La presse, une presse, a dit que ces chiffres étaient inexacts. Leur contrôle est à votre disposition, soirée par soirée.

J'ai dit que notre responsabilité était que le patrimoine culturel français fût sauvegardé par la Comédie-Française et que si on jouait Labiche – ce qui était très bien – on ne devait pas le jouer aux dépens de Racine, que la place de Corneille était à la Comédie-Française et, éventuellement, la place de Labiche au Palais-Royal, mais pas l'inverse. C'est tout. Je ne souhaite nullement que l'on ne joue pas de pièces comiques à la Comédie-Française, qui s'appelle aussi la maison de Molière. Ce qu'on m'a fait dire ce n'est pas une erreur, c'est un mensonge. Ma conférence de presse a été diffusée; elle a été reproduite en entier dans le journal *Le Monde*. J'ai toujours affirmé qu'il fallait maintenir la gaieté et, en particulier, le théâtre comique français et non pas le supprimer. Lorsque Jean-Louis Barrault est entré au Théâtre de France, il venait de monter *La Vie parisienne*. Il s'agit d'une proportion mais nullement d'un principe.

Puisqu'on parlait de poussière, j'ai en effet repris l'image de Mme Callas, qu'elle soit exacte ou fautive, peu importe ici. Ce que j'ai dit, et non pas ce que j'ai voulu dire, c'est que la tragédie est jouée à la Comédie-Française d'une façon ancienne, qu'il convient de changer la mise en scène de la tragédie quand on le peut de façon que les théâtres nationaux soient à l'avant-garde des grands théâtres mondiaux.

Ce que j'attends de la Comédie-Française, ce n'est pas le moins du monde telle ou telle orientation idéologique, c'est qu'elle fasse sa *Carmen*, c'est que vous alliez voir *Le Cid* à la Comédie-Française comme vos enfants vont le voir au Théâtre national populaire, parce que vous aurez envie de le voir et parce qu'un véritable chef-d'œuvre

sera redevenu vivant. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite et sur certains bancs à gauche.*)

C'est bien ou c'est mal; il appartient au Sénat de juger. Voilà ce que j'ai dit et pas autre chose et, si vous le voulez bien, c'est cela que nous ferons ensemble et pas autre chose.

A la commission, on a également évoqué le problème des théâtres privés et je voudrais ajouter deux mots à ce sujet. Il n'est pas vrai non plus que nous ne voulons pas aider les théâtres privés, du moment que nous concevons le théâtre national comme un théâtre d'Etat qui doit représenter avant tout le patrimoine national et, plus généralement, le patrimoine humain, car il ne s'agit pas non plus d'écarter Shakespeare et moins encore la tragédie grecque.

Dans ces conditions, il est bien entendu que, pour que la liberté existe, il faut que nous aidions le théâtre privé à faire ce par quoi il assure lui aussi le plaisir des gens qui vont au théâtre, car il n'est pas question de contraindre les spectateurs à aller voir ce qu'ils ne veulent pas voir. Il est question de faire en sorte que l'argent de l'Etat aille au service de l'Etat, ce qui est très différent.

Donc, non seulement nous ne sommes pas contre le théâtre privé mais, depuis trois mois, nous négocions avec les Finances pour obtenir presque tout ce que nous ont demandé les directeurs de théâtres privés et nous espérons y parvenir en partie.

Sur le fond des choses, comprenez combien il peut être saisissant pour quelqu'un qui est amené à représenter la France en Grèce ou en Amérique latine, de voir l'espoir qui est encore mis en nous dans tous ces pays. Cette culture française, ceux qui m'en parlent seraient bien embarrassés, moi aussi peut-être, de la définir. Mais tous la ressentent profondément. Cette statue énigmatique a deux faces : l'une, c'est le sombre et fier visage de Chimène; l'autre, c'est le sourire rayonnant du bonheur. Il n'est pas un seul d'entre nous qui pense qu'une politique intelligente consiste à séparer de la France ce sourire de bonheur par lequel elle a conquis la moitié du monde. (*Applaudissements sur les bancs du centre droit et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

J'en arrive au problème de la décentralisation. Le rapporteur pour avis craint que la décentralisation prévue – je le cite – ne soit conçue non comme une aide financière aux villes de province, mais comme une possibilité de recevoir les artistes parisiens.

Je crois, pour ma part, que le budget de 1960 traduit un effort considérable de décentralisation sous toutes ses formes. La totalité des crédits de l'article 9 intitulé «décentralisation dramatique» et qui sont passés, d'une année à l'autre, de 1 million à 2.400.000 nouveaux francs environ, a été accordée pour le bénéfice exclusif des villes et des régions provinciales de Villeurbanne, Toulouse, Saint-Etienne, Rennes, Aix, etc.

Les articles 10 «décentralisation lyrique» et 11 «subventions à l'Alsace et à la Lorraine» n'intéressent en rien l'activité culturelle de Paris.

Le crédit accordé pour les festivals à l'article 8, qui a été porté de 614.000 à 914.000 nouveaux francs, n'intéresse que des villes de province comme Besançon, Orange, Aix, Sarlat, Saint-Malo, Beaune, Dijon, Angers. En gros, les festivals ont reçu une augmentation de 50 %, la décentralisation dramatique de 139 %, la décentralisation lyrique de 20 % – c'est insuffisant, je vais y venir – l'Alsace et la Lorraine de 43 %.

J'ajoute que les archives ont obtenu un crédit majoré pour la province beaucoup plus important que pour Paris puisque, pour Paris, il n'y avait rien.

Il reste que certains crédits importants, par exemple ceux de l'article 6 consacrés à la création des ballets, sont affectés à Paris.

Je reprends ce qui a été dit tout à l'heure sur Paris comme cancer, sur Paris comme laboratoire. Mesdames, Messieurs, Paris comme cancer, ce n'est pas sérieux. La France est la France et vous savez bien que pour obtenir ce que vous souhaitez si légitimement, il convient de ne pas commencer par exagérer le cancer parisien. Le laboratoire, c'est autre chose. En effet, j'avais employé ce mot et je l'emploierai encore, peut-être en le nuanciant.

Voici ce que j'ai voulu dire : si nous dépensions beaucoup d'argent pour faire en province des théâtres qui ressembleraient aux théâtres de 1890, que se produirait-il ? Personne n'irait. Si les centres dramatiques qui ont été créés, en effet, par la IV^e République, et auxquels j'ai rendu publiquement hommage, si ces centres dramatiques,

dis-je, avaient été au service du théâtre poussiéreux, personne n'y serait allé. Pourquoi ont-ils en définitive triomphé ? Parce qu'il s'est trouvé à Paris un homme, qui s'appelait Jacques Copeau, qui a changé les données fondamentales du théâtre en France et, partiellement, dans le monde. Les animateurs des centres, qui sont ses héritiers directs puisqu'il est lié par des liens de famille avec Dasté, que Gignoux est son élève, ont pu faire en province ce qu'ils n'auraient jamais fait sans Copeau.

Le problème est le même pour les ballets. Nous n'aurons jamais les moyens de créer en province ce que nous appelons les ballets populaires et qu'il faudrait d'ailleurs appeler les ballets modernes. Il faut les créer à Paris et les mettre ensuite à la disposition de la province, ce qui ne prend pas nécessairement la forme de la tournée. Je voudrais avant tout que certains d'entre vous cessent d'avoir, dans ce domaine, ce que j'appellerai une invincible méfiance initiale. Non, je n'ai pas pour intention de faire une culture parisienne, d'abord parce qu'il n'y a pas de culture parisienne. De même qu'il n'y a pas de France sans Paris, il n'y a pas non plus une France qui ne serait que Paris.

M'expliquer, comme on l'a fait, ce qu'est la province française et son passé, vraiment, sans avoir la folie des grandeurs, qu'on me permette de rappeler que, lorsqu'au Japon on parle de Vézelay ou de Moissac, c'est à travers des textes dont je suis l'auteur et que l'on a traduits en japonais.

J'ai un lien de trente ans avec la province. Ne pas mettre la province et ses chefs-d'œuvre à leur place, ce serait simplement oublier les possibilités essentielles de la culture française.

Pour le théâtre, c'est plus difficile parce que, après tout, si on protège Moissac, il y aura Moissac, mais le théâtre, il faut le faire. Je savais, avant qu'on me le dise, que vous avez dépensé 1.700 millions d'anciens francs. Que tous ceux d'entre vous qui rencontrent les obstacles dont on a fait état sachent que je n'ai qu'un désir, celui de réunir les maires, dont l'un de mes prédécesseurs parlait, pour leur dire : «Je connais, je comprends vos difficultés, voilà ce que je peux mettre sur la table, voyons un peu ce que vous pouvez faire.» Ce que moi je peux vous apporter au début, c'est un peu d'argent mais c'est tout de même plus que vous n'en aviez auparavant. Je dispose aujourd'hui de certains moyens qui sont des moyens de création que le ministère des

Finances accepte comme tels; ces moyens, je les mets à votre disposition tout de suite, mettez les vôtres à notre disposition, faisons, cette année, ce que nous pouvons faire et reportons à l'année prochaine ce que nous devons faire ensemble à ce moment-là. C'est ce que je pense et le reste est faux, très simplement. (*Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs au centre et à droite.*) Croit-on que le théâtre des Nations, qui ne joue pas en français, trouvera son public dans une ville de province ?

Il reste que les rapporteurs de votre commission eussent souhaité qu'une aide plus considérable fût accordée à la décentralisation lyrique; moi aussi. Un crédit supplémentaire de 2.800.000 francs figurait dans le projet original de budget transmis au ministère des Finances. Ce n'est qu'après des négociations difficiles que les représentants du ministère des Affaires culturelles purent obtenir la majoration de 400.000 francs.

Je vous ai dit que je connaissais les sacrifices des municipalités. Ce que nous faisons est insuffisant, c'est vrai; mais il fallait choisir et vous m'accorderez qu'il eût été déraisonnable de commencer par la décentralisation lyrique, la plus complexe et la plus dispendieuse de toutes.

Le soutien donné aux centres dramatiques existants, à la Compagnie Roger Planchon, aux Jeunesses musicales, à la création d'un nouveau centre et à celle de Maisons de la culture me semble montrer sans équivoque l'intention qu'a le Gouvernement de tenir compte non seulement des droits des provinces françaises, mais encore de leurs espoirs.

Vous en arrivez aux musées et arts plastiques sur lesquels je suis d'accord avec l'exposé précis et nuancé de M. le rapporteur de la commission des Finances.

En ce qui concerne les Maisons de la culture, le rapport de M. le rapporteur pour avis a été rédigé avant celui de M. le rapporteur de la commission des Finances, qui se trouve lui répondre. Il est donc en partie inutile que je le fasse. Je me bornerai à préciser que les Maisons de la culture ne sont pas conçues avec l'intention d'ignorer ce qui a été fait en province, moins encore de le détruire, mais avec l'intention de le rassembler et de le compléter, parce que les provinces ne peuvent pas toujours l'entreprendre seules.

Et, puisque l'on veut oublier la commission, je répète ici ce que j'ai dit devant elle : le symbole très clair de tout cela, c'est la cinémathèque. La cinémathèque française, par son contenu, est la première du monde. Il s'agit d'avoir assez d'argent pour établir des copies. Il s'agit que toute grande ville de province, même si elle réunit les conditions d'une Maison de la culture, c'est-à-dire si elle a un local et quelques dévouements à sa disposition, puisse recevoir les copies des cent films les plus importants du monde. Si nous ne partons pas de Paris, nous n'aurons jamais ces films en province. La possibilité est centrale; il s'agit de faire entre vous et nous une union suffisante pour que ces films tournent et qu'ils puissent parcourir la France d'un bout à l'autre. C'est un symbole, mais il est très clair. Nous ne pouvons pas remplacer le centre d'une roue; nous ne pouvons pas non plus remplacer celui de la France.

Et qu'on ne nous parle pas de doctrine politique. Nous avons une politique d'Etat et une seule, celle que j'ai proclamée à Athènes et à Brasilia : rendre les œuvres de l'humanité et de la France – vous l'avez dit vous-même – accessibles à tous. C'est une doctrine simple et qu'aucun Etat ne rejeterait, mais qu'aucun n'a encore appliquée. Si la France commence, ce ne sera peut-être pas mal.

Enfin, j'en viens à la Communauté. Le désir de M. le président de la commission des Affaires culturelles est très légitime, mais je vous rappelle qu'à l'heure actuelle, le ministre des Affaires culturelles n'est pas l'un des ministres chargés des Affaires de la Communauté.

En fait, beaucoup de membres de la Communauté s'adressent à nous pour une aide que nous leur fournissons comme nous pouvons. Nous apportons également, lorsqu'il le désire, le concours de nos techniciens à M. Lecourt, ministre d'Etat chargé de la Communauté. Mais la Communauté n'est pas actuellement dans notre domaine. Je pense pourtant que votre intervention était très légitime et je souhaiterais, moi aussi, que les Affaires culturelles fussent aussi comprises dans le domaine commun puisque l'article 78 de la Constitution prévoit cette éventuelle création.

J'en arrive aux observations de la commission des Finances, et particulièrement au transfert de certains crédits au bénéfice des théâtres de province.

La répartition des crédits qui concernaient uniquement les théâtres nationaux – car ce que vous souhaitez, c'est que certains fonds qui restent disponibles soient mis à la disposition des théâtres de province – semble difficilement pouvoir être remise en cause dans la mesure où elle a fait l'objet d'un examen de l'administration intéressée. Par contre, je demande au Sénat et aux maires ayant la lourde responsabilité de théâtres lyriques de me faire confiance en ce qui concerne l'emploi des crédits inscrits au chapitre 43-23, c'est-à-dire les arts et lettres, spectacles, musique et subventions.

Si je réussis à dégager des crédits en aménageant diverses opérations, je ne manquerai pas de tenir compte des souhaits exprimés par le président de votre commission des Affaires culturelles.

J'ajoute que, si l'on considère ce budget comme un budget de transition, des adaptations peuvent s'avérer nécessaires dans la réalisation des projets de mon département. Le vœu du Sénat rencontre donc mes propres préoccupations et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas une façon de parler : ce qui nous sépare n'est en rien une idéologie, c'est une question de date. Mon plan serait sans valeur s'il était limité à Paris. «Quand travaillons-nous ensemble ?» – c'est un vrai problème et il vous appartient d'en juger, mais non pas «travaillons-nous ensemble ?» car nous sommes contraints de le faire sous peine de ne rien faire du tout.

Arrive un domaine beaucoup plus vaste, qui est celui du cinéma. Je remercie votre rapporteur d'avoir reconnu les mérites et la souplesse du nouveau régime de soutien qui va être accordé à l'industrie du cinéma après que la loi d'aide aura cessé d'avoir effet; mais je voudrais revenir sur la crainte qu'il a exprimée de voir le nouveau régime de soutien résoudre les problèmes du cinéma français d'une manière artificielle, sans porter remède au problème véritable. Il estimait sur ce point que l'intervention de l'Etat devait être liée à la réalisation de réformes de structure, à une réduction des taxes, à la limitation du coût de production, à la nécessité enfin de concentrer les moyens de cette production.

En ce qui concerne la réduction des taxes, le ministère des Affaires culturelles ne peut que constater que l'industrie cinématographique française est sans doute la plus taxée de toutes. Déjà l'aménagement du droit de timbre a introduit dans cette fiscalité

très lourde un premier allégement. Nous nous proposons de poursuivre avec le ministère des Finances l'étude de certains aménagements de la taxe locale qui viendraient, eux aussi, diminuer le poids de cette fiscalité. Mais ce domaine reste d'abord celui du ministre des Finances. En revanche, la limitation des coûts de production nous concerne au premier chef. C'est un des principaux objectifs que nous comptons atteindre grâce au système d'avance et de garanties de recettes du décret du 16 juin. Quant à la concentration des moyens de production, nous nous en sommes également préoccupés dès maintenant. Le décret d'application, en cours de signature, prévoit en effet que les subventions aux industries techniques seront liées à l'élaboration d'un plan d'équipement de trois ans qui permettra de redonner aux moyens de production une forme économique correspondant aux préoccupations que vous avez exprimées.

Enfin, la censure. Mesdames, Messieurs, chaque fois que l'un de vous me parle de la censure, il sait pertinemment que je n'ai pas qualité pour lui répondre. Par conséquent, qu'il s'adresse au ministre chargé de la censure ! Néanmoins, il y a bien quelque chose de vrai dans l'intervention de votre rapporteur. C'est la mesure dans laquelle il dit : mais, en somme, avant la censure, il y a les films et il y a bien, indirectement, faiblement, une certaine politique de la production.

Or, cela c'est vrai, et ici j'ai à vous répondre. Je l'ai dit à l'Assemblée : je crois fort peu à la censure. La censure peut agir. Elle peut être indispensable dans certains cas. Elle reste cependant un moyen incertain, fragile et peu applicable.

Deux domaines se présentent, qui sont fort inégaux. Le premier est celui de la sexualité. Je rappelle – et d'ailleurs les orateurs qui m'ont précédé l'ont déclaré avant moi – qu'il n'y a pas des femmes nues seulement au cinéma. (*Sourires.*)

L'autre plus sérieux, c'est la délinquance juvénile. Je n'ai rien à voir dans la censure, mais je sais que la délinquance juvénile couvre le monde, qu'elle crée les mêmes drames à Mexico, à Londres, le pays de la plus grande pédagogie de l'Occident, à Moscou, à Varsovie, et qu'elle commence à Paris.

A l'intérieur d'un état d'esprit libéral, dans des conditions intelligentes, ce qui consistera à défendre la jeunesse sera bon. Nous la défendrons ensemble. (*Très bien !*)

C'est une question particulière qui doit être traitée en particulier et qui ne doit pas devenir un prétexte pour exercer la censure à toutes les occasions et à tous les usages. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite et à gauche.*)

Ce qui est nécessaire, maintenant, Mesdames, Messieurs, c'est qu'il faut faire autre chose que des films auxquels l'attrait sexuel semble assurer une recette. Ceux qui chercheront pour d'autres films que ceux-là une aide initiale la trouveront, je le dis sans hésiter. Mais en même temps prenons bien garde. Ils la trouveront à talent égal. Il ne servirait à rien de réaliser de mauvais films avec de bons sentiments. Ces jours-ci, deux ou trois films sur la Résistance sont sortis, qui sont réellement de vrais films. Et je n'hésite pas à dire que, si ces films étaient patronnés par l'Etat, et s'ils étaient mauvais, ils perdraient toute leur efficacité. C'est avec une grande prudence, avec énormément de délicatesse, mais aussi de résolution, qu'il s'agit d'aider ceux que nous devons aider. Mais déjà ils le sentent, et un autre jour j'aurai peut-être l'occasion de vous montrer qu'il y a en ce moment en préparation quelques films que nous devons envisager comme des films de premier rang et qui représentent réellement l'âme la plus noble de la France.

Pour qu'il n'y ait pas ici d'équivoque, vous avez souvenir, Messieurs les membres du parti communiste, de ce que m'a dit M. Grenier : croyez-vous donc que vous feriez un film sur la Commune de Paris ? J'ai répondu non. Mais, si quelqu'un faisait un film sur la défense de la Commune de Paris parce qu'elle a repris contre les Prussiens les fusils tombés des mains et que les autres ne reprenaient pas, alors nous l'aiderions. Nous avons soutenu le film sur Robert Desnos, Messieurs, qui était des vôtres, mais qui était mort pour la France dans la Résistance. (*Applaudissements.*)

Lorsqu'on nous annonce quelques films, comme par exemple le *Dialogue des Carmélites*, vous savez aussi bien que moi que le talent de Georges Bernanos est une garantie suffisante pour que nous lui accordions l'aide en notre pouvoir. Donc il est souhaitable, et je réponds enfin clairement à la question, qu'une politique prudente et ferme donne à quiconque veut défendre de hautes valeurs la certitude qu'il ne sera pas abandonné. Et il est souhaitable que nous développiions dans la France entière le sens des véritables bons films parce que si, dans trois ou quatre ans, les jeunes ont tous vu les

cinquante plus grands films du monde dans les cinémathèques de toutes les villes de province, alors, Mesdames, Messieurs, lorsqu'on leur présentera des navets, même avec beaucoup de femmes nues, ils n'iront pas les voir parce qu'il ne suffit pas qu'une femme y soit nue pour qu'on aille au cinéma; c'est faux, il faut encore que le film soit bon. (*Rires et applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite.*)

Quelques points de détail sur la Caisse nationale des lettres. La subvention a augmenté de 100 %. Quant à la taxe sur les tableaux, M. Lamousse sait bien que c'est un héritage de mes prédécesseurs. Nous étudions la question depuis le mois de février et elle est plus complexe qu'il ne nous l'a dit. Même parmi les commissaires-priseurs, il y a plusieurs écoles. Au surplus, les étrangers peuvent aussi acheter nos toiles à Paris. Néanmoins, la suggestion est excellente, et non seulement nous l'approuvons, mais nous la défendons depuis plusieurs mois.

De même pour le système des fondations – et j'appelle système des fondations ce que, Monsieur le Président de la commission des Affaires culturelles, vous avez appelé le mécénat – nous sommes en pourparlers avec le ministère des Finances depuis trois mois à ce sujet.

M. Garaudy m'a dit que c'était remettre la culture entre les mains de la bourgeoisie. Je ne le crois pas. C'est tout de même un fait un peu épisodique, mais je vais maintenant me permettre de répondre, en effet, à M. Garaudy.

Vous avez fait, Monsieur le sénateur, un exposé d'un grand sérieux dont je vous sais gré. Vous avez vraiment mis les choses où elles sont. En effet, il s'agit de savoir s'il y aura une jeunesse et s'il y aura une nation. Le reste, ce sont des problèmes de gens qui entrent et qui sortent par la porte et par la fenêtre de la Comédie-Française.

Sur tout ce que vous avez dit, soyez tranquille, je ne ferai aucune polémique. Je ne reprendrai même pas les citations que vous avez faites de moi. Tant mieux si, lorsqu'un membre du parti communiste monte à la tribune, il est obligé de citer André Malraux ! (*Rires et applaudissements*). Mais vous avez réellement pensé que notre destin est le même et que tout ce que j'ai dit ici n'était sérieux que si véritablement nous pensions que nous changerions la jeunesse française et que nous donnerions à tout enfant, comme

celui que vous avez été et que j'ai été, les cartes par lesquelles il deviendra peut-être ce que nous sommes, vous et moi.

Vous croyez qu'il n'y a qu'une ressource, vous croyez que seul le prolétariat, sous la direction du parti communiste et sous la direction de Moscou, sauvera cette jeunesse. Nous vous répondrons, et je vous parle une sorte de bizarre langage d'éternité, car ni vous ni moi nous ne pouvons véritablement répondre. Nous vous répondrons cependant que nous ne croyons plus que le prolétariat soit chargé du destin du monde. Nous vous répondrons que, depuis vingt ou trente ans, bien des choses se passent, que vous connaissez comme moi. Et, lorsque j'accompagnais le général de Gaulle en Alsace, j'ai vu la France dressée. Moi, qui ai délivré deux de ses villes, j'ai entendu plus de gens crier «Vive de Gaulle !» quand j'étais avec lui que je n'en ai entendu crier «Vive la France» quand je les ai délivrés.

Toutes ces petites filles avec leur coiffe, tous ces vieillards, ces ouvriers auxquels vous aviez interdit de venir et qui étaient tous là (*Très bien !*), qu'étaient-ils ? Ils étaient la France. Il y a eu le grand dialogue de Marx et de Nietzsche, et Nietzsche disant : «Le XX^e siècle sera le siècle des guerres nationales.» Le XX^e siècle est le siècle des guerres nationales. Le XX^e siècle est le siècle des nations. J'ai pensé comme vous à ce que signifiait la mort de Staline regardant tomber par la fenêtre la neige qui avait enseveli les chevaliers teutoniques et la Grande Armée et pensant : «Moi, Géorgien, j'ai fait la Russie.»

Monsieur Garaudy, nous, gaullistes – je ne parle plus de numéro de république – nous, qui croyions tenir entre nos mains fragiles le dernier espoir de la France au moment où il tombait, nous vous disons : ce n'est pas le prolétariat qui sauvera la jeunesse française, c'est la France. J'ai épousé la Résistance dans la France et beaucoup d'entre vous aussi. Maintenant les uns et les autres nous avons à choisir.

Pour ce qui est ma tâche, pour tous ceux au nom desquels je parle, je dis : J'ai choisi la France. C'est la France qui fera sa jeunesse, qui fera son destin, qui répondra à l'appel levé vers elle de cette Amérique latine qui crie vers nous, comme de la Grèce où j'étais, et je fais appel à tous ceux qui sont ici pour faire la France avec nous, au besoin

contre vous. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs au centre et sur divers bancs à droite.*)